



Le fonds « maisons d'hébergement prêtes pour animaux familiers » Hébergement des animaux de compagnie 2025 **FAQ**

Nous vous encourageons à lire attentivement ce document avant de remplir votre formulaire de demande.

Table des matières:

- [Section 1: Qui peut présenter une demande?](#)
- [Section 2: Quand dois-je présenter ma demande?](#)
- [Section 3: Comment présenter une demande?](#)
- [Section 4: Quel est le montant d'aide financière que je peux demander et à quoi peut-il servir?](#)
- [Section 5: Quand dois-je utiliser le financement?](#)
- [Section 6: Que se passe-t-il après la soumission de ma demande?](#)
- [Section 7: Comment se fera le choix des maisons qui recevront un financement?](#)
- [Section 8: Quelles sont les exigences en matière de rapports?](#)
- [Section 9: Informations de contact](#)

Section 1: Qui peut présenter une demande?

Votre organisation peut présenter une demande si:

- Vous gérez une maison d'hébergement au Canada, dont le mandat principal consiste à offrir des services résidentiels 24/7 aux femmes, aux enfants, aux personnes 2ELGBTQIA+ ou aux personnes non binaires qui fuient la violence conjugale et sont en bonne santé financière.

OU BIEN

- Votre MH permet actuellement aux clientes de garder leurs animaux de compagnie avec elles sur le site

OU

- Votre MH a des plans visant à autoriser les animaux de compagnie sur le site.

Si vous n'êtes pas admissible, consultez notre [site web](#) pour d'autres possibilités de financement.

Section 2: Quand dois-je présenter ma demande?

Les candidatures doivent être déposées au plus tard le **mardi 27 mai 2025 à 23h59 HP**.

Section 3: Comment présenter ma demande?

HFC utilise un système qui exige de vous enregistrer en tant qu'utilisatrice du portail.

Si vous avez fait une demande de subvention du programme Fonds prêts à l'emploi depuis son lancement en 2023, veuillez vous connecter au compte que vous avez créé à cet effet.

Si vous n'avez PAS fait de demande auparavant, veuillez essayer «Oublié le mot de passe» sur la page de connexion, car HFC est en train de créer des profils organisationnels pour les MH. Si l'option «Oublié le mot de passe» ne fonctionne pas, vous devrez vous enregistrer en tant que nouvelle utilisatrice dans le portail. Vous trouverez des directives étape par étape pour [vous inscrire ici](#).

Un PDF des questions posées dans le formulaire de demande peut être téléchargé [ici](#).

Les demandes sont présentées par organisation, et non par maison d'hébergement. Cela signifie que si votre organisation gère plus d'une maison d'hébergement, vous devrez énumérer les maisons qui utiliseront le financement. Chaque organisation ne peut soumettre qu'une (1) demande individuelle par cycle.

Section 4: Quel est le montant d'aide financière que je peux demander et à quoi peut-il servir?

Au total, dix (10) subventions seront accordées à des MH à travers le Canada.

- **Quatre (4) subventions de 5 000\$** chacune pour les MH qui acceptent actuellement les animaux de compagnie

ET

- **Six (6) subventions de 20 000\$** chacune pour les MH qui n'acceptent pas actuellement les animaux de compagnie.

Le financement doit être utilisé pour rendre la MH plus accueillante pour les animaux de compagnie*. Accepter les animaux implique de supprimer les obstacles qui empêchent les personnes et leurs animaux de compagnie de rester ensemble dans les MH, grâce à une conception spatiale réfléchie des installations:

- Conversion d'espaces existants,
- Construction de nouveaux espaces d'hébergement qui comprennent des espaces individuels pour les animaux de compagnie
- Espaces adaptés aux animaux de compagnie.

Voici des exemples plus spécifiques:

- Installation de rampes pour les animaux plus âgés
- Pelouse désignée à l'intérieur si les propriétaires ne sortent pas leurs chiens
- Espace physique désigné pour les animaux de compagnie afin qu'ils socialisent et/ou espace personnel désigné si l'animal a besoin d'être solitaire
- Dispositifs de réduction du bruit
- Installation de matériaux à l'épreuve des animaux de compagnie, notamment des sols et des murs résistants aux rayures, des matériaux réduisant le bruit, etc.

Ces fonds ne peuvent pas être utilisés pour des vêtements pour animaux, des factures de vétérinaire, etc.

* Un animal de compagnie peut être un chat, un chien ou un lapin en cage, à l'exclusion des animaux munis d'un sabot et des animaux de ferme et d'élevage.

Section 5: Quand dois-je utiliser le financement?

Les fonds doivent être dépensés avant le 31 mars 2026.

Section 6: Que se passe-t-il après la soumission de ma demande?

Après avoir soumis votre demande en ligne, vous recevrez un courriel de confirmation contenant un fichier PDF de votre candidature. Vérifiez votre courrier indésirable si vous ne le trouvez pas dans votre boîte de réception.

La décision de financement vous sera notifiée fin juin/début juillet 2025. Une fois la décision prise, nous vous enverrons une copie de la convention de financement et transférerons le paiement à votre organisation lorsque la convention signée nous aura été renvoyée.

Section 7: Comment se fera le choix des maisons qui recevront un financement?

Pour ce cycle de financement, HFC s'assurera que l'organisation répond aux critères d'admissibilité ([section 1](#)) et qu'elle a des plans pour utiliser les fonds alignés sur la [section 4](#), puis HFC sélectionnera au hasard les demandes à financer. Nous visons à financer un échantillon représentatif de MH, tout en veillant à ce que les zones urbaines et rurales soient également prises en compte.

Section 8: Quelles sont les exigences en matière de rapports?

Nous voulons rendre le processus de rapport aussi simple et direct que possible. Un bref rapport intermédiaire devra être rempli au cours de l'automne et un rapport final dans la nouvelle année.

Le rapport final consistera en une brève description de l'utilisation des fonds et de leur impact. Nous vous demanderons également de nous fournir des photos, des clips vidéo, des articles de presse, des témoignages, etc., liés à l'utilisation de ces fonds afin de les utiliser dans nos rapports au bailleur de fonds et sur les médias sociaux. Les images seront toujours soumises à votre approbation avant d'être utilisées. Les photos d'animaux sont bienvenues!

Vous n'aurez pas à nous présenter de reçus. Veuillez conserver vos registres et vos reçus conformément à votre processus comptable interne habituel, mais aux fins du rapport final, aucun reçu ne sera exigé.

Section 9: Informations de contact

Si vous avez des questions, veuillez contacter l'équipe des subventions d'HFC à grants@endvaw.ca.